

Chapitre III : L'ORGANISATION COMPTABLE ET DU TRAITEMENT DE L'INFORMATION

Santé et PNC AVT

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	08/02/2020
Juridiction / Nature	DECRET
NOR / Numéro	ECOT1928160D
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFSC TA000041539703

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Le contrôle des systèmes d'information s'étend à la conservation des informations et à la documentation relative aux analyses, à la programmation et à l'exécution des traitements. [...]

[...]Les dispositions des articles R. 123-172 à R. 123-177 , R. 123-203 et R. 123-204 du code de commerce s'appliquent à la Caisse des dépôts et consignati[...]

[...]La Caisse des dépôts et consignations s'assure de l'exhaustivité, de la qualité et de la fiabilité des informations et des méthodes d'évaluation et de[...]

RÉFÉRENCE

DECRET ECOT1928160D du 8 février 2020, « Chapitre III : L'ORGANISATION COMPTABLE ET DU TRAITEMENT DE L'INFORMATION ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFSC TA000041539703> (consulté le 29 août 2026).